



Arrêté ministériel du 12 janvier 2017 portant désignation de l'inspecteur régional des services d'incendie et de sauvetage communaux pour la région EST.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours ;
Vu le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 portant organisation : 1. de la division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours, 2. des services d'incendie et de sauvetage des communes, et notamment son article 4 ;
Vu le règlement ministériel du 2 juillet 2013 fixant les régions de l'inspectorat des services d'incendie et de sauvetage communaux ;

Arrête:

Art. 1^{er}.

Monsieur Jean Bartz d'Osweiler, inspecteur régional adjoint pour la région EST est désigné aux fonctions d'inspecteur régional pour la région EST des services d'incendie et de sauvetage communaux jusqu'au 30 juin 2018.

Art. 2.

Le présent arrêté est publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2017.

Le Ministre de l'Intérieur,
Dan Kersch

